

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 24 JUIN 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le 24 juin 2010 à 10 heures, se sont réunis dans la salle de conférence André Grillo de l'usine de traitement des eaux « Edmond Pépin », située 2, avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 101, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 7 juin 2010, 24 ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires et 5 à compter de l'affaire 3.

Le Comité,

- ♦ **a désigné** Monsieur Jean-Claude DELIN, délégué titulaire de la Communauté de communes du Parisis, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de sa séance du 7 mai 2010,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 15 mai 2008,
- ♦ **a pris acte** du rappel des grandes étapes de la procédure de mise en concurrence de la délégation du service public de l'eau ; **a été informé** qu'à l'issue de la phase négociation menée avec les candidats Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux et Suez Environnement - Lyonnaise des Eaux, il revient au Comité de se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation, conformément à l'article L. 1411-7 du CGCT ; **a entendu** les avis favorables de la Commission consultative des services publics locaux et des commissions de contrôle financier et travaux ; **s'est vu proposer** par le Président, autorité habilitée à signer le contrat, le choix de la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, compte tenu de l'analyse objective et comparative des offres des deux candidats admis à négocier ; **a été informé** de l'économie générale du contrat et des motifs du choix de l'entreprise candidate, grâce à la communication du projet de contrat et de ses annexes, des procès-verbaux des séances de la Commission de délégation de service public, ainsi que du rapport de présentation, transmis par lettre recommandée avec accusé de réception le 7 juin 2010 ; au terme du débat instauré, **a approuvé**, au scrutin secret à la demande du tiers des membres présents, par 83 voix pour, 20 contre et 22 abstentions, le choix de la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux comme délégataire du service public de l'eau potable du SEDIF pour une durée de douze années à compter du 1^{er} janvier 2011, et le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes, et **autorisé** sa signature par le Président ainsi que de tout acte ou document utile à son exécution,

♦ **a entendu** le bilan des travaux de la Commission consultative des services publics locaux pour l'exercice 2009,

♦ **a pris acte** du rapport annuel produit pour l'exercice 2009 par le régisseur du SEDIF Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, en sa qualité de délégataire du service public de l'eau potable, en application de l'article L. 1411-3 du C.G.C.T.,

♦ **a pris acte** des rapports d'activité et de développement durable du SEDIF pour l'exercice 2009, en application de l'article L. 5211-39 du C.G.C.T.,

♦ **a adopté** le rapport annuel du SEDIF sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2009, en application de l'article L. 2224-5 du C.G.C.T.

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire